

Limited Warranty for Buderus Cast Iron and Cast Aluminum Boilers Installed in Commercial Applications

Subject to the terms and conditions set forth below, Bosch Thermotechnology Corporation, Londonderry, New Hampshire ("BTC") hereby extends the following limited warranties to the original commercial retail purchaser of its Buderus Boilers.

First through tenth years: Heat Exchanger Warranty for Buderus Cast Iron Boilers

Bosch Thermotechnology Corp. ("BTC") warrants that its boilers are free from defects in material and workmanship for **ten years** from the date of installation at the original installation site. If BTC finds any heat exchanger related parts to be defective in manufacture, BTC will repair or replace the heat exchanger or the heat exchanger related defective parts.

First through fifth years: Heat Exchanger Warranty for Buderus Cast Aluminium Boilers

Bosch Thermotechnology Corp. ("BTC") warrants that its boilers are free from defects in material and workmanship for **five years** from the date of installation at the original installation site. If BTC finds any heat exchanger related parts to be defective in manufacture, BTC will repair or replace the heat exchanger or the heat exchanger related defective parts.

First year

All electrical and combustion components have a full 1 year warranty from the date of installation at the original job site.

General Terms and Conditions

This warranty is subject to the conditions that the Boiler must have been installed, maintained and repaired by a professional heating contractor whose principal occupation is the sale and installation of plumbing, heating and/or air conditioning equipment and that installation, maintenance and repair were performed in strict compliance with Buderus Installation and Servicing Instructions and Engineering manuals for the Boiler. This warranty extends only to the first commercial retail purchaser of the Boiler and only while the Boiler is owned by that purchaser and remains at its original installation site in the United States or Canada. Change in ownership or relocation of the Boiler shall terminate this warranty without further notice.

THIS IS A LIMITED WARRANTY AND BTC MAKES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES OR MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR ANY OTHER WARRANTIES OR REPRESENTATIONS EXCEPT AS EXPLICITLY SET FORTH HEREIN. BTC SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, INJURY OR DAMAGE TO PERSONS OR PROPERTY OR DAMAGES FOR LOSS OF USE, INCONVENIENCE OR LOSS OF TIME.

Some states do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or limitations on how long an implied warranty lasts, so the above limitations and exclusions may not apply to you.

This warranty does not cover:

- Components or parts that are part of the heating system, but were not furnished by Buderus as a part of the commercial boiler.
- The workmanship of any installer. In addition, this warranty does not assume any liability of any nature for unsatisfactory performance caused by improper installation.
- Any costs for labor for removal and reinstallation of the alleged defective part, transportation to BTC if necessary, and any materials necessary to perform the repair or replacement.
- Defects or costs arising from improper burner adjustments, control settings, care or maintenance.
- Any Boiler that is installed where polybutylene pipe without an oxygen barrier is used.
- Any installation where the Boiler is connected to any under floor radiant heating system that allows oxygen penetration of the system.
- Any Boiler that has a failure or malfunction resulting from improper or negligent operation, accident, abuse, freezing, misuse, unauthorized alteration or improper repair or maintenance.
- Any Boiler that is used or operated over its rated capacity or with insufficient water, is subjected to flood conditions or is operated with water or fuel additives that cause deposits or corrosion.
- Damage to the Boiler or any of its original components or parts caused by excessive temperatures or pressures fuel or gas explosion, electro-chemical reaction, water and air impurities, electrical failures, riots, insurrection or acts of God.
- Any Boiler operated with non approved anti-freeze agents.
- Any damage or failure resulting from contaminated air, including, but not limited to, sheetrock and/or plasterboard particles, dirt or dust, introduced in to the Boiler as well as any damage or failure resulting from hard water scale build-up on the inside of the heat exchanger tubes.
- Components or parts, which have been subject to accident, negligence, alteration, abuse or misuse.
- Any boiler installed in a direct connect snowmelt application without a heat exchanger.

If you are the first purchaser at retail, and the current owner, of the Boiler that is still located at the site of its original installation, and you think you are entitled to service under the foregoing warranty, you should notify the heating contractor who installed your Boiler and ask that the contractor notify the distributor from whom the contractor purchased the Boiler. If this action is not possible or does not result in warranty service, contact Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Ave, Londonderry, NH 03053, with details in support of the warranty claim, including a copy of your original invoice or other proof of purchase and original installation date and location. The alleged defective components or parts must be returned to BTC through trade channels in accordance with BTC's procedure then in force for handling goods returned for the purpose of inspection to determine cause of failure. If BTC determines that the returned components and/or parts are defective and that this warranty applies, BTC will furnish the repair or replacement components and/or parts to an authorized Buderus distributor who, in turn, will forward the components and/or parts to the heating contractor who installed your Boiler.

This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights, which vary from state to state.

Garantie limitée pour les chaudières Buderus en fonte et en aluminium installées dans les applications commerciales

En accord avec les conditions exposées ci-après, Bosch Thermotechnology Corporation, Londonderry, New Hampshire («BTC») étend par la présente aux acquéreurs commerciaux d'origine de ses chaudières Buderus les garanties limitées suivantes.

De la première à la dixième année : garantie sur l'échangeur thermique pour les chaudières Buderus en fonte

Bosch Thermotechnology Corp. («BTC») garantit que ses chaudières sont exemptes de défauts matériels et de défauts d'exécution pendant **dix ans** à compter de la date d'installation sur le site d'installation d'origine. Si BTC s'aperçoit que des pièces en lien avec l'échangeur thermique sont défectueuses en usine, BTC devra réparer ou remplacer l'échangeur thermique ou les pièces défectueuses en lien avec l'échangeur thermique.

De la première à la cinquième année : garantie sur l'échangeur thermique pour les chaudières Buderus en aluminium

Bosch Thermotechnology Corp. («BTC») garantit que ses chaudières sont exemptes de défauts matériels et de défauts d'exécution pendant **cinq ans** à compter de la date d'installation sur le site d'installation d'origine. Si BTC s'aperçoit que des pièces en lien avec l'échangeur thermique sont défectueuses en usine, BTC devra réparer ou remplacer l'échangeur thermique ou les pièces défectueuses en lien avec l'échangeur thermique.

Première année

Tous les composants électriques et de combustion jouissent d'une garantie complète pendant 1 an à compter de la date d'installation sur le site d'exploitation d'origine.

Conditions générales

La présente garantie est accordée à condition que la chaudière professionnelle ait été installée, entretenue et réparée par un chauffagiste qualifié dont la fonction principale est de vendre et d'installer des systèmes de plomberie, de chauffage et/ou de conditionnement de l'air et que l'installation, la maintenance et la réparation aient été réalisées en parfaite conformité avec les instructions d'installation et de service Buderus et les notices de conception de la chaudière. Cette garantie s'étend uniquement au premier acquéreur commercial de la chaudière et uniquement tant qu'elle reste la propriété de cet acquéreur et qu'elle reste sur son lieu d'installation d'origine situé aux États-Unis ou au Canada. Si la chaudière change de propriétaire ou si elle est déplacée, la présente garantie prendra fin immédiatement sans avis préalable.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST LIMITÉE ; BTC N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE VALEUR COMMERCIALE OU D'ADÉQUATION POUR UN OBJECTIF PARTICULIER, NI AUCUNE AUTRE GARANTIE NI REPRÉSENTATION AUTRES QUE CELLES EXPRESSÉMENT DÉFINIES DANS LA PRÉSENTE. BTC N'EST NULLEMENT RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS, DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU LES DOMMAGES RÉSULTANT DE LA PERTE D'UTILISATION, DE LA GÊNE OU DE LA PERTE DE TEMPS.

Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs ni même les limitations sur la durée d'une garantie implicite. Il se peut donc que les limitations et exclusions susmentionnées ne s'appliquent pas à vous.

Cette garantie ne couvre pas :

- Les composants ou pièces faisant partie de l'installation de chauffage mais non fournis par Buderus comme faisant partie de la chaudière commerciale.
- Les prestations des monteurs. En outre, cette garantie n'assume aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de performances insatisfaisantes dues à une installation incorrecte.
- Les frais de main d'œuvre engendrés par le démontage et la réinstallation de la pièce présumée défectueuse, par le transport chez BTC si nécessaire et par tout matériel nécessaire pour la réparation ou le remplacement.
- Les défauts ou dépenses résultant d'ajustements incorrects du brûleur, de mauvais réglages de commande ou d'une maintenance ou d'un entretien inadapté.
- Les chaudières installées à proximité d'un tuyau de polybutylène sans barrière d'oxygène.
- Les installations dans lesquelles la chaudière est reliée à un système de chauffage radiatif par le sol, quel qu'il soit, permettant la pénétration d'oxygène dans le système.
- Les chaudières présentant un défaut ou dysfonctionnement résultant d'une exploitation impropre ou négligée, d'un accident, d'un abus, du gel, d'un usage non conforme, d'une modification non autorisée, d'une réparation ou d'un entretien impropre.
- Les chaudières utilisées ou fonctionnant à une capacité supérieure à leur capacité nominale et avec une quantité d'eau insuffisante, exposées à un risque d'inondation ou exploitées avec de l'eau ou des additifs pour combustible qui entraînent des dépôts ou de la corrosion.
- Les dommages causés sur la chaudière ou sur l'un de ses composants ou pièces d'origine par des températures ou pressions excessives, une explosion due à un combustible ou au gaz, une réaction électrochimique, la présence d'impuretés dans l'eau et l'air, des pannes électriques, une inondation ou une catastrophe naturelle.
- Les chaudières fonctionnant avec des fluides antigels non approuvés.
- Tous les dommages ou défauts résultant de l'air contaminé, y compris sans toutefois s'y limiter, les particules de plâtre et/ou de placoplâtre, de saleté ou de poussière, ayant pénétré dans la chaudière ainsi que tous les dommages ou les dysfonctionnements résultant de la formation du tartre liée à la dureté de l'eau à l'intérieur des tuyaux de l'échangeur thermique.
- Les composants ou pièces ayant subi des dommages du fait d'un accident, d'une négligence, d'une altération, d'un abus ou d'un usage incorrect.
- Les chaudières installées dans une application de fonte des neiges à connexion directe sans échangeur thermique.

Si vous êtes le premier acquéreur au détail et le propriétaire actuel de la chaudière installée sur le site d'installation original et que vous pensez être en droit de bénéficier d'une réparation selon la garantie susmentionnée, vous devez notifier le chauffagiste ayant installé votre chaudière et demander à ce que le chauffagiste en informe le distributeur auprès duquel il a acheté la chaudière. Si cette action n'est pas possible ou n'aboutit pas à une réparation sous garantie, contactez Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Ave, Londonderry, NH 03053 en fournissant des détails pour étayer votre recours en garantie, y compris une copie de la facture originale ou une autre preuve attestant de l'achat, de la date et du lieu d'installation d'origine. Les composants ou pièces présumés défectueux doivent être retournés à BTC par le biais des canaux de distribution conformément à la procédure de BTC alors en vigueur pour le traitement des marchandises retournées à des fins d'inspection afin de déterminer la cause de la défaillance. Si BTC constate que les composants et/ou les pièces renvoyés sont défectueux et que la garantie est applicable, BTC devra remettre les composants et/ou pièces réparés ou échangés à disposition à un revendeur Buderus agréé, qui transmettra à son tour les composants et/ou pièces au chauffagiste qui a installé votre chaudière.

La présente garantie vous concède des droits légaux, il se peut que vous ayez également d'autres droits susceptibles de varier d'un État à l'autre.



BOSCH

Bosch Thermotechnology Corp
50 Wentworth Avenue
Londonderry, NH 03053
U.S.A.
Tel. (603) 552-1100
Fax (603) 965-7581
www.boschheatingandcooling.com